

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 01 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le jeudi 01 avril 2021 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Yves RULLIERE, Maire.

PRÉSENTS : BALANDRAUD Didier – BUSSET Christophe - CHATEGNIER Gilbert – FOREL Isabelle - GUIOT Daniel - LENOBLE Evelyne – MONTAGNE Catherine – PIATON Bertrand - REY Nathalie – RULLIERE Yves – SAMUEL Cyril - SEUX Denis.

ABSENT EXCUSE : M. MONTALAND Yves donne pouvoir à M. CHATEGNIER Gilbert - M. Frédéric FAURE donne pouvoir à Mme Isabelle FOREL

Membres en exercice : 14 Présents : 12 Pouvoir : 2 Votants : 14

Le compte rendu de la réunion du 17 février 2021 est approuvé à L'UNANIMITÉ.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Désignation de GILBERT CHATEGNIER comme secrétaire de séance

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

M. Le Maire prend la parole est fait lecture de la lettre de démission de M. Raphaël BLACHIER du Conseil Municipal de Savas en date du 28/02/2021 et à effet immédiat.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS – REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ A L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE SAINT CLAIR / SAVAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission du Conseil Municipal de M. Raphaël BLACHIER en date du 28 février 2021, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué afin de le remplacer auprès de l'école intercommunale Saint-Clair/Savas.

Après avoir procédé au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ :

- Monsieur Raphaël BLACHIER domicilié 699, Route du Fayet – Samoyas – 07430 SAVAS est remplacée par
- Monsieur Christophe BUSSET domicilié 74 Chemin du Suc des Ravières – Grand Savas - 07430 SAVAS

Les délégués titulaires sont donc :

- Monsieur Yves RULLIERE domicilié 181, Chemin des Hauches de Tourton – 07430 SAVAS
- Madame Nathalie REY domicilié 142, Chemin de Combe Longe - Charézy – 07430 SAVAS et
- Monsieur Christophe BUSSET domicilié 74 Chemin du Suc des Ravières – Grand Savas - 07430 SAVAS

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS - REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT MIXTE A VOCATION DEPARTEMENTALE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE L'ARDÈCHE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission du Conseil Municipal de M. Raphaël BLACHIER en date du 28 février 2021, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué afin de le remplacer au sein du Conseil de Bassin du Syndicat Mixte à vocation Départementale de l'école de musique et de danse de l'Ardèche.

Après avoir procédé au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ :

- Monsieur Raphaël BLACHIER domicilié 699, Route du Fayet – Samoyas – 07430 SAVAS est remplacée par
- Monsieur CHATEGNIER Gilbert domicilié Chemin de la Reynée 07430 SAVAS

Les délégués titulaires sont donc :

- Monsieur Frédéric FAURE domicilié 87 Route de Peaugres – Suc de Chabert – 07430 SAVAS et
- Monsieur CHATEGNIER Gilbert domicilié Chemin de la Reynée 07430 SAVAS

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

ENSEIGNEMENT - ÉVEIL MUSICAL ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022, CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE ARDÈCHE MUSIQUE ET DANSE ET LA COMMUNE DE SAVAS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse relative à la sensibilisation aux pratiques musicales en faveur des établissements scolaires.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention qui prévoit un forfait de 15 séances pour chacune des deux classes de l'école privée de Savas.

La commune versera au Syndicat Mixte de Ardèche Musique et Danse sa participation au financement de cette opération soit la somme de 1 200 euros. Le versement s'effectuera en deux fois, à raison d'une moitié versée dès la rentrée de septembre et le solde à l'issue des séances.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE cette convention.

FINANCES LOCALES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la Présidence de Monsieur Bertrand PIATON, premier adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévus :	492 198,05
	Réalisé :	122 153,05
	Reste à réaliser :	24 000,00
Recettes	Prévus :	492 198,05
	Réalisé :	216 948,19

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	676 510,33
	Réalisé :	327 474,90
Recettes	Prévus :	676 510,33
	Réalisé :	409 437,04

Monsieur le Maire, Yves RULLIERE est alors invité à sortir,

Monsieur Bertrand PIATON, Président de séance soumet au vote le Compte Administratif 2020 de la Commune de Savas et,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le compte administratif communal 2020.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES LOCALES- AFFECTATION DE RESULTATS 2020

Monsieur le Maire présente le tableau d'affectation de résultat 2020 suite au Compte Administratif 2020

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme indiqué sur le tableau suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		303 406,33	88 842,78		88 842,78	303 406,33
Opérations de l'exercice	327 474,90	409 437,04	122 153,05	216 948,19	449 627,95	626 385,23
Totaux	327 474,90	712 843,37	210 995,83	216 948,19	538 470,73	929 791,56
Résultat de clôture		385 368,47		5 952,36		391 320,83

Besoin de financement		
Excédent de financement	5 952,36	
Restes à réaliser	24 000,00	
Besoin de financement	24 000,00	
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	18 047,64	
Excédent total de financement		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	18 047,64	au compte 1068 Investissement
	367 320,83	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES LOCALES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 du budget communal.

Le compte de gestion 2020 établi par le trésorier d'Annonay est conforme au compte administratif 2020 de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE D'ADOPTER le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

FISCALITÉ - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales appliqués pour l'exercice 2020 :

- Foncier bâti : 14,50 %
- Foncier non-bâti : 84,50 %

Suite à la réforme sur les taxes d'habitation, Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 fourni aux communes par la Direction des Finances Publiques Locales.

Il propose de voter les nouveaux taux proposés par la DDFIP et applicables pour 2021.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'appliquer les taux suivants pour 2021 :

- Foncier bâti : 33,28 %
- Foncier non-bâti : 84,50 %

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

DECISIONS BUDGÉTAIRES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil examine le Budget présenté comme suit :

I – BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
608 443,17 €	608 443,17 €	745 524,83 €	745 524,83 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

VOTE le budget principal tel qu'il est indiqué ci-dessus.

APPROUVE le document présenté en annexe.

Questions diverses :

Fin de séance à 21h50